



per ignem et aquam

Projet pédagogique

Accueil de loisirs

Mery sur seine

2024 / 2025

Du 2 septembre 2024 au 7 juillet 2025



- Table des matières

-	Table des matières	3
-	I Introduction:	4
-	II Descriptif de la structure administrative	6
-	III Présentation de l'accueil de loisirs :	8
-	IV Rappel des principaux éléments du projet éducatif de l'organisateur	10
-	V Objectifs éducatifs :	11
	Proposition de libre choix d'activité	13
	Intervenants sur la structure	13
-	VII Les accueils du mercredi et extrascolaires des petites et grandes vacances	17
-	VIII La sécurité avec un grand S :	20
-	IX L'attitude de l'animateur et la cohérence de l'équipe	21
-	X Nos valeurs	23
	1. LE RESPECT	23
	2. LA CITOYENNETE	24
	3. LE FAIR PLAY	25
-	XI La journée au rythme de l'enfant	26
-	La journée type de mon enfant	28
-	XII L'OUVERTURE VERS LES FAMILLES	29
-	XIII L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION D'HANDICAP	30
-	XIIII L'EVALUATION	31
	A. L'EVALUATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE.....	32
	B) EVALUATION DES PROJETS D'ANIMATIONS :	33
	C) LES ENTRETIENS INDIVIDUELS D'EVALUATION DE L'EQUIPE D'ANIMATION :	33
	COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES :	33
-	XV Annexes	35



I Introduction :

A. Le projet pédagogique

C'est un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les enfants, qui permet de donner du sens aux activités proposées. Le projet pédagogique doit être le document de référence pour l'ensemble des acteurs locaux et personnes associées : il est le scénario de l'accueil de loisirs.

A le lire, nous devons tout de suite avoir une idée du fonctionnement mis en place.

Afin de donner du sens à nos pratiques pédagogiques, l'accueil de loisirs a décidé de travailler sur le bien-être de l'enfant et les valeurs tels que grandir et le bien vivre ensemble.

Comment déchiffrer ce projet pédagogique ?

Sa forme est très simple. Pour chaque valeur, des questions posées par l'équipe pédagogique et les réponses qui en découlent accompagnées des moyens mis en place.

Ce projet pédagogique est élaboré par le directeur de l'accueil en concertation avec l'équipe pédagogique. Comme précisé en amont, ce document est disponible auprès de

Tous : parents, équipe, partenaires, élus... pour cela, il est en accès libre sur le lieu de l'accueil, au sein du service péri extrascolaire et consultable sur le site internet de la commune de Mery.

Projet pédagogique accueil de loisirs de MERY SUR SEINE

- II Descriptif de la structure administrative

A. Son Identité

La commune de Méry sur seine est une commune située au nord-ouest du département de l'Aube, entre la route Troyes-Paris et Anglure, sur la route de Sézanne, dans une dépression de la plaine champenoise, Méry-sur-Seine est essentiellement construit sur la rive droite du fleuve Seine, à 82 mètres d'altitude.

Sa superficie est de 385,36 km², 1394 personnes environ y vivent. Son arrondissement est Nogent sur seine.

Coordonnées de l'organisateur :

Commune de Méry sur Seine

Adresse administrative :

Mairie de Méry sur Seine

Rue de l'hôtel de ville

10170 Méry sur Seine

Tél : 03.25.21.20.42 Mél. : mairie.merysurseine10@gmail.com

Tél Service Périscolaire -extrascolaire : 03.25.21.82.83 Mél : enfance.jeunesse@mery-sur-seine.fr





Cette carte positionne la Commune de
MERY sur SEINE dans le département de
l'AUBE

¹Organigramme en annexe
Projet pédagogique accueil périscolaire de MERY SUR SEINE



- III Présentation de l'accueil de loisirs :



- *Le public accueilli*

L'accueil périscolaire accueille les enfants de 3 à 11 ans scolarisés à l'école primaire de Méry-sur-Seine, Quelques familles extérieures au RPI ont fait le choix d'une inscription les temps du mercredi et des vacances scolaires. Les jours d'école la capacité d'accueil est de 64 enfants sur les temps du matin et du soir. Le midi cette capacité est augmentée à 132 (42 enfants de 3 à 6 ans et 90 enfants de 6 à 11 ans) et ce afin de répondre aux besoins des familles. Le mercredi la capacité maximum est fixée à 48 (24 enfants de 3 à 6 ans et 24 enfants de 6 à 11 ans).

- *Les locaux*

L'accueil se situe dans l'espace socio-culturel de la Commune, idéalement situé à proximité de l'école. La restauration se fait sur place et la prestation est assurée par API en liaison froide.

Les locaux comprennent :

Au rez-de-chaussée :

- Une cuisine collective toute équipée
- Une salle de restauration pouvant accueillir 88 convives
- Des sanitaires enfants et adultes, filles et garçons

À l'étage :

- Une grande salle d'activités
- Une salle d'activités adaptée aux maternels
- Une salle de restauration pour les maternels
- Des sanitaires dont 2 adaptés aux petits.
- Un coin cuisine pour les animateurs

À l'extérieur :

- Un accès de proximité aux cours des écoles
- Un terrain communal arboré situé à 350 mètres
- Le terrain de camping communal situé à 400 mètres avec accès aux sanitaires
- Un arboretum situé à 1 km
- Un City-stade à 500 mètres

- **Le public de la structure :**

Le site accueille les enfants de la toute petite section jusqu'au CM2. L'accueil périscolaire accueille les enfants de 3 à 11 ans scolarisés à l'école primaire de Méry-sur-Seine, Quelques familles extérieures au RPI ont fait le choix d'une inscription les temps du mercredi et des vacances scolaires.

Un service de restauration sont est mis en place afin de permettre une bonne qualité d'accueil pour les enfants, en temps de pause méridienne.

- **L'équipe d'encadrement**

L'accueil est habilité sur tous les temps périscolaires à la SDJES₃ L'équipe est déclarée sur la fiche unique ainsi que tout intervenant et vacataires amenés à rencontrer les enfants durant ces temps. Elle sera composée d'une directrice Mme Isabelle VALEYRE, diplômée BPJEPS₄, de 3 animateurs diplômée BAFAs₅, d'une ATSEM

Les temps périscolaires du matin et soir de 7h à 8h50 : sont maintenus à la demande des parents sous réserve d'inscription pour ces créneaux.

Temps pause méridienne 12h00 – 14h00 : 3 animateurs : diplômées :

Pour les plus de 6ans

- Mme FOUCAUT Charlotte BAFA
- Mme FLISAR Léa BAFA
- M. POCHINI Pierre BAFA
- En renfort Mme MOGENTALE Océane stagiaire BAFA (en fonction des effectifs)

Pour les moins de 6 ans

- Mme JOLY Martine ATSEM
- Mme PULBY Magalie ATSEM
- Mme BOUNIOL Mathilde ATSEM
- Mme HUGOT Lucile ATSEM mi-temps

- **Les horaires :**

- 7h à 8h50 accueil du matin
- 12h00 à 14h00 pause méridienne
- 17h00 à 18h30 accueil du soir

- **Effectifs :**

Les jours d'école la capacité d'accueil est de 64 enfants sur les temps du matin et du soir. Le midi Cette capacité est augmentée à 132 (42 enfants de 3 à 6 ans et 90 enfants de 6 à 11 ans) et ce afin de répondre aux besoins des familles.

Le mercredi la capacité maximum est fixée à 48 (24 enfants de 3 à 6 ans et 24 enfants de 6 à 11 ans).

En moyenne 20 enfants de moins de 6ans et une trentaine de plus de 6ans sur les temps du matin

Pour le soir En moyenne 10 enfants moins de 6 ans et 20 enfants de plus de 6

² Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles

³ Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports

⁴ Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et Sociale

⁵ Brevet d'Aptitude aux Fonction d'Animateur



- IV Rappel des principaux éléments du projet éducatif de l'organisateur

Le projet éducatif de la Commune de Mery se présente en un document permettant de piloter la politique Enfance Jeunesse à travers les services mis en place.

Ce projet éducatif s'inscrit dans une volonté permanente de la commune d'améliorer et faciliter le cadre de vie des familles en leur proposant des services divers et de qualité.

L'organisation d'accueils sur Mery a été définie suite à divers besoins ou contraintes répertoriés au niveau des familles :

- Contraintes professionnelles (lieu de travail des parents en dehors du territoire, horaires de travail ne coïncidant pas avec les horaires scolaires...)
- Besoin de confortement ou développement de périodes de loisirs et d'accueils
- Besoin de pérennisation ou développement de loisirs en direction des enfants en leur permettant de participer à des activités qualitatives et ludiques.

La commune de Mery sur Seine organise ainsi divers accueils de loisirs, habilités auprès du Service Départementale de la Jeunesse de l'Education et du Sport de l'Aube :

- Accueils de loisirs périscolaires (matin, midi, soir et mercredis)
- Accueils de loisirs extrascolaires (petites et grandes vacances)

La commune de Mery manifeste de ce fait la volonté de se positionner comme acteur de l'intégration sociale des enfants et d'être ainsi identifiée comme un territoire « éducatif ». Les parents ou responsables légaux restent les référents de l'éducation de leurs enfants.



- V Objectifs éducatifs :

- Tendre vers le bien-être de l'enfant

La structure a pour vocation d'apporter du loisir aux enfants, de leur permettre de partager des activités ou bien de passer des temps de détente avec leurs camarades. Mettre en place l'aménagement nécessaire (mobiliier adéquat, accessibilité des tout-petits, des enfants en situation d'handicap...), instaurer une ambiance spécifique et développer les projets d'animations, prendre en compte le rythme et besoin de l'enfant, travailler conjointement avec les équipes enseignantes en temps scolaire constituent des axes de travail en direction d'une bonne communication.

- Favoriser les notions de respect et de vivre-ensemble :

Les notions de respect englobent le respect de la personne (enfants, adultes...), du matériel, des locaux, des règles mises en place afin de tendre vers un fonctionnement harmonieux du service. La vie en groupe nécessite la mise en place de « règles de jeux, de vie », tout comme l'écoute et le dialogue avec et entre les enfants. Il est important pour l'individu de prendre conscience des impératifs qu'engendre la vie collective : la violence et la vulgarité ne seront pas tolérées durant les périodes d'accueils de loisirs.

- Tendre vers l'autonomie et la responsabilisation :

Relais éducatifs, les animateurs doivent avoir conscience que l'enfant continue à se construire hors contexte familial. Les accompagner dans des actions spécifiques pour tendre vers ces notions (sans oublier l'aspect sécuritaire), prendre acte et arbitrer les soucis de la vie quotidienne, favoriser l'entraide, la participation des enfants au rangement du matériel... sont des missions que les animateurs ont à mener

La finalité est "les enfants, futurs citoyens", incluant :

- Règles de vie ;
- Droits et devoirs des enfants
- L'actualité : développement durable, environnement, handicap... ;
- Ouverture culturelle ;
- Ouverture sportive.

Projet pédagogique accueil de loisirs de MERY SUR SEINE

VI. L'ACTION PÉDAGOGIQUE

A. Les objectifs

Finalité : Améliorer la communication grâce au respect de l'autre

But : permettre aux enfants de s'ouvrir au dialogue dans un esprit citoyen du vivre ensemble

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Connaitre ce qu'est un droit et ce qu'est un devoir	Définir ensemble nos règles de Vie Faire réfléchir les enfants sur ce qu'implique un devoir	L'enfant sera capable de citer un Ou plusieurs droits Les enfants respecteront les règles établies en groupe

Finalité : donner confiance dans les capacités de chacun

But : permettre aux enfants de s'ouvrir au monde a son environnement proche et de trouver sa place

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	CRITÈRES D'ÉVALUATION
L'enfant sera capable de connaitre son environnement proche	Etre capable de monter un projet un jeu être mettre de ses activités et savoir définir ses choix Les enfants seront actifs création de jeux ou relais avec les plus jeunes lors du temps méridien	Les enfants auront établi une liste de jeu : ex petits jeu extérieurs ou intérieurs Les plus petits seront capables de choisir leur activité en fonction de la météo Les plus grand a tour de rôle pourront aider à la gestion des plus jeunes

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Les enfants développeront leur imaginaire grâce à l'art	Etre capable de s'exprimer grâce à une technique artistique Imaginer sa création artistique Mettre en place une exposition des œuvres en commun	Les enfants connaîtront plusieurs techniques artistiques Les enfants seront capables de créer une œuvre Restitution de l'exposition

Finalité : développer les activités sportives au sein de la structure

But : répondre au besoin de bouger des enfants

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Inciter les enfants à bouger grâce au sport	Faire des choix d'activités sportives	Les enfants proposeront leurs choix
	Participer aux séances mise en place	Nombres de participants aux séances

Proposition de libre choix d'activité

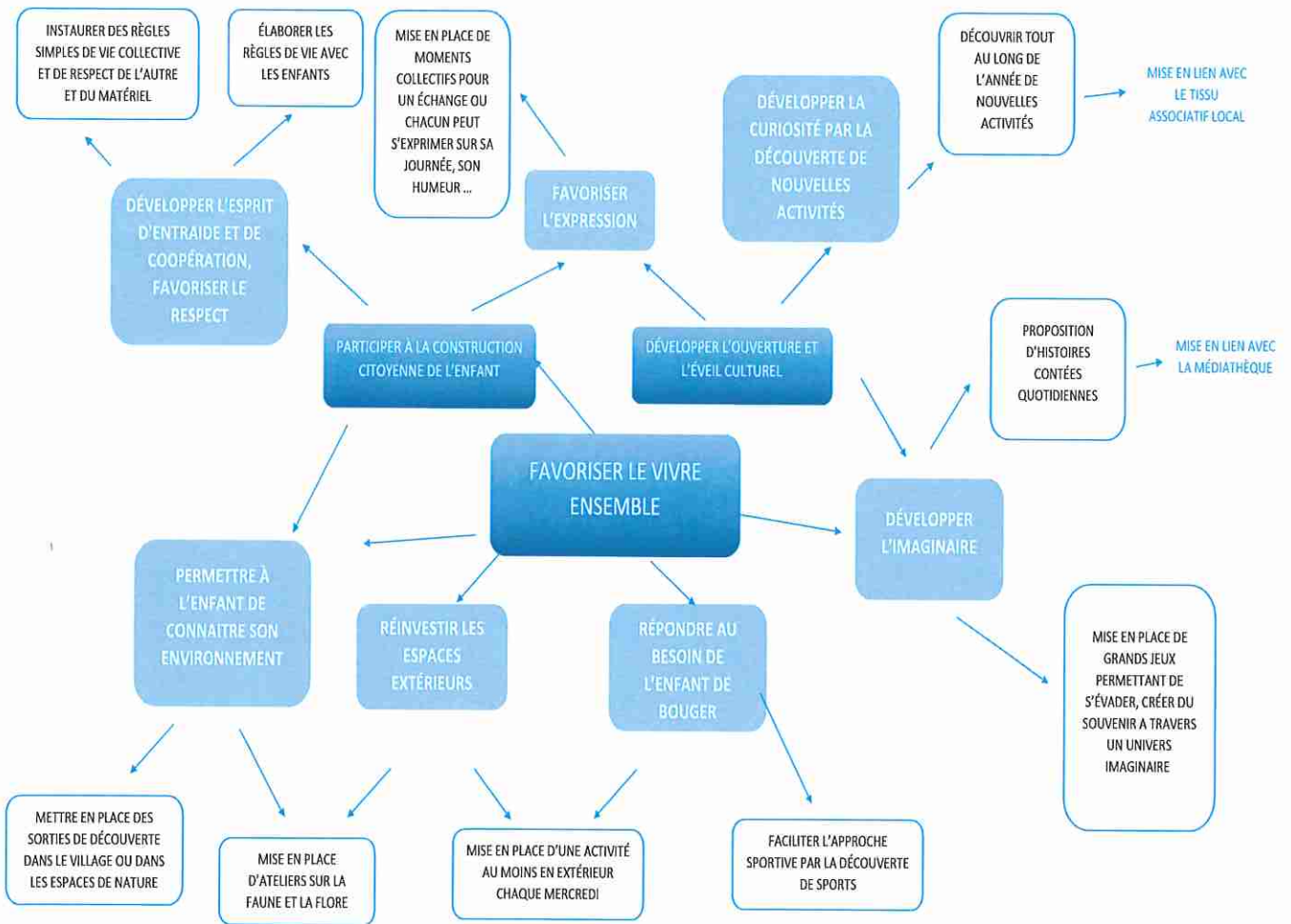
Il sera proposé tout au long de l'année des activités libres afin que les enfants puissent faire le choix de l'activité proposée en atelier, de jouer à des jeux mis à leur disposition, mais aussi de ne rien faire qui est un moteur pour le développement de l'imaginaire.

L'équipe ne contraint aucun enfant dans la participation mais incite l'enfant à la découverte

Intervenants sur la structure

En cours d'année seront présents des intervenants extérieurs bénévoles associatifs ou animateurs spécifiques lors de sorties Ces animateurs devront être titulaires de brevet en cas d'activités spécifiques type sport par exemple.

Les objectifs



Projet pédagogique accueil de loisirs de MERY SUR SEINE



A. Pédagogie de l'accueil

La pédagogie de l'accueil sera principalement axée sur le bien-être de l'enfant

Chaque animateur est soucieux d'assurer la sécurité physique, morale et affective de l'Enfant.

L'encadrement : l'équipe d'animation est majoritairement formée au BAFA.

La collectivité est attentive à ce que les animateurs effectuent régulièrement des formations afin d'assurer un accueil de qualité. Cette équipe veille tout particulièrement à la sécurité des enfants. Les animateurs sont sensibilisés aux conduites à tenir en cas de danger, et font partie intégrante du Plan Particulier de Mise en Sécurité, travaillé conjointement avec l'équipe enseignante

Sécurité physique : Anticiper et prévenir les dangers potentiels

- ✓ En adaptant les activités à l'âge des enfants
- ✓ En utilisant du matériel adapté
- ✓ En respectant et en faisant respecter les consignes de sécurité
- ✓ En ayant à disposition une trousse de secours
- ✓ En ne laissant pas d'enfant sans surveillance
- ✓ En libérant les issues de secours
- ✓ En faisant attention à l'aménagement

Sécurité morale :

- ✓ En étant à l'écoute et disponible
- ✓ Faire des bilans de la journée avec les enfants
- ✓ En évitant que les enfants se mettent à l'écart, respecter les valeurs et le vécu des enfants
- ✓ En ne se substituant pas à la maman ou à la famille
- ✓ En discutant avec les familles pour connaître mieux l'enfant
- ✓ En restant objectif (ne pas porter de jugement), les animateurs restent des modèles et des référents pour les enfants.



B. L'organisation

Le cas échéant dans le cadre des différents temps, les enfants non-inscrits restent sous la responsabilité des enseignants. En concertation avec le service périscolaire aucun enfant ne sera laissé seul.

- L'accès à l'accueil : la sécurité avant tout
 - Le matin : les parents sont tenus d'amener physiquement leurs enfants à l'accueil périscolaire à l'entrée de celui-ci. Le périscolaire prend la responsabilité de l'enfant à partir du moment où celui-ci est physiquement présent dans le lieu d'accueil.
 - Les activités du temps du matin

L'accueil du matin est un accueil échelonné où le respect du rythme de l'enfant est particulièrement respecté. Ce moment doit se faire en douceur les activités seront libres mises à disposition de jeux adaptés à leur âge, moment privilégié avec les animateurs (rices) lecture, écoute, échange.

De par sa particularité échelonnée les activités qui pourraient être proposées seraient sur une période et selon la volonté de l'enfant ex : petit bricolage selon la saisonnalité.
 - La pause méridienne : Tous les enfants se rendent dans le bâtiment socio culturel dans les salles de restauration, dédiées à cet effet.

Les animateurs ont les listes de présence journalière des enfants Demi-pensionnaires.

A 11h55, les animateurs se postent dans la cour des élémentaires, font l'appel des enfants inscrits et les prennent en charge. Les enfants externes sont remis à l'entrée de l'école aux parents, par les enseignants.

Les enfants de maternelle sont amenés en restauration scolaires par les ATSEM

La restauration de la pause méridienne est gérée par une personne formée en restauration collective. Les plats sont livrés en liaison froide le matin par le prestataire API.

Nous veillons au bon respect des règles en collectivité lors de ce temps qui se doit de détente mais aussi de savoir vivre ensemble.
 - Le soir à la sortie des classes à 17h : même principe que le midi, les enseignants rendent les enfants aux parents à l'entrée de l'école, et pour les enfants de la classe maternelle et d'élémentaire sont récupérés par les animateurs directement à la sortie de la classe et emmenés dans l'accueil périscolaire.
 - Le soir : les parents, responsables légaux (ou personne autorisée par les parents) viennent reprendre les enfants au périscolaire entre 17h00 et 18h30
- Les activités du soir au même titre que le matin les départs se pratiquent de façon échelonné chaque famille venant chercher son enfant entre 17h et 18h30. Nous commençons par faire goûter les enfants par la suite de jeux collectifs peuvent être organisés notamment dans la cour des maternelles, jeux de balles, de relai, occupation de

la structure de jeux ...

- **A chaque instant** : l'équipe est vigilante à la présence des enfants
Les animatrices sont munies de listes d'appel journalières et une tablette sert d'appui en cas de doute (tablette synchronisée chaque matin pour enregistrer des éventuelles modifications).
L'animateur référent doit être en mesure à chaque moment de connaître l'effectif de son groupe d'enfants

- VII Les accueils du mercredi et extrascolaires des petites et grandes vacances

Le public de la structure :

L'accueil extrascolaire accueille les enfants de 3 à 11 ans de Mery sur Seine, Quelques familles extérieures au RPI ont fait le choix d'une inscription les temps du mercredi et des vacances scolaires.

Un service de restauration est mis en place afin de permettre une bonne qualité d'accueil pour les enfants, en temps de pause méridienne.

L'équipe d'encadrement : L'accueil est habilité sur tous les temps périscolaires à la SDJES₃ L'équipe est déclarée sur la fiche unique ainsi que tout intervenant et vacataires amenés à rencontrer les enfants durant ces temps. Elle sera composée d'une directrice Mme Isabelle VALEYRE, diplômée BPJES₄, et du nombre d'animateurs nécessaires à l'accueil en fonction des effectifs et en relation avec la réglementation

Les temps extrascolaires l'accueil sera ouvert de 7h à 18h30 : sous réserve d'inscription pour ces créneaux :

- journée complètes avec ou sans repas pour les petites vacances et mercredi
- semaine avec ou sans repas durant les grandes vacances)

Temps pause méridienne 12h00 – 14h00 :

Effectifs :

Le mercredi la capacité maximum est fixée à 48 (24 enfants de 3 à 6 ans et 24 enfants de 6 à 11 ans). Durant les petites et grandes vacances cette capacité peu être augmentée et des animateurs seront alors recrutés ;

Projets d'Animations :

Les projets d'animations se déclinent de la façon suivante

En relation avec les valeurs du projet pédagogique, les objectifs opérationnels sont mis en place grâce à des animations. Ces animations font l'objet de réflexion et de préparation par l'équipe encadrante.

Les projets des mercredis sont établis la semaine précédente et mis en affichage dans l'accueil afin que les familles puissent les consulter

Les projets des petites et grandes vacances sont aussi conçus en amont et adaptés en temporalité et aux objectifs pédagogiques.

Les accueils périscolaires restent des espaces de liberté d'accueil en douceur et de détente, les enfants étant toute au long de leur journée sollicités sur des temps intensifs de travail scolaires. Il n'y a donc pas de projet d'animation spécifiques sur ces temps.

Projet pédagogique accueil de loisirs de MERY SUR SEINE



➤ **Réflexes quotidiens** : les animatrices se doivent d'être réactives

Quotidiennement l'équipe est amenée à gérer « les bobos », lors de chaque temps d'encadrement, une trousse infirmerie doit être présente, ainsi que sur le lieu de l'accueil périscolaire et à proximité de la restauration. La composition et la bonne tenue des trousse à infirmerie est à la charge des animateurs (composition effectuée selon réglementation).

Dans chacune des trousse, se trouve un memo pour tous les soins administrés (date, heure, motif, soins apporté et nom de l'animateur), Une personne de l'équipe est identifiée « référent sanitaire » : contrôle des trousse, appel aux parents en cas de besoins, information, vérification des stocks etc.

En cas d'atelier cuisine : un plat témoin est réalisé (avant transformation et après transformation) ainsi que les étiquettes de conditionnement.

L'équipe d'animation est attentive au lavage des mains des enfants avant chaque repas et après passage aux toilettes (des savons et essuie-mains sont à disposition).

Les enfants en maternelle sont dirigés à la sieste vers 13h15, avec un retour au calme, une animation qui permet l'endormissement.

➤ **Lors des sorties** : Une attention particulière sera requise

Des sorties peuvent être organisées occasionnellement aux alentours du site. Seuls les enfants avec une autorisation parentale pourront sortir en sortie longue en dehors de la communes (exemple sortie patinoire à Troyes) durant les temps extrascolaires. Les animateurs se doivent d'être informés pour la circulation sur agglomération (trottoirs à utiliser, traverser sur les passages piétons, trousse de secours avec soi, gilet fluo pour premier et dernier de la file, etc.) une fiche de sortie indiquant le nombre d'enfants, leur nom, le lieu ainsi que l'heure, le nom des accompagnateurs ainsi que leurs coordonnées (deux minimum) doivent être affichés au niveau du périscolaire. Les fiches sanitaires des enfants seront disponibles dans le lieu périscolaire et transmises le cas échéant.

- **Le suivi et l'organisation sanitaire** : Un référent sanitaire est identifié.

Lors de réunion en début d'année scolaire, un point est fait avec l'équipe pour les démarches à suivre lors d'un incident. La prise de médicament ne peut se faire qu'avec une ordonnance médicale délivrée pour l'enfant. Lors d'allergie ou autre, un PAI (Projet D'Accueil Individualisé) est construit entre l'école, le médecin scolaire, la famille et l'équipe d'animation.

- **Protocole sanitaire spécifique**

Suite à la situation sanitaire, nos équipes appliquent la réglementation du protocole sanitaire édité par les autorités compétentes. En cas de modification de ce dit protocole le personnel est informé en temps réel et mettent immédiatement en application les consignes.

Une attention particulière sera mise en place en direction des enfants en situation de handicap nous veillerons à adapter les actions en respect du protocole sanitaire (ex : aide au lavage des mains ...)

- **Les locaux** : Un espace adapté

Nous sommes attentifs pour que les locaux et mobilier soient adaptés aux enfants (chaises et tables, sanitaires etc.) l'équipe avec La directrice, doivent vérifier que les espaces d'accueil soient protégés (prises électriques, coin de mobilier, stabilité du mobilier, hygiène de l'espace, anti-pince doigt etc.). La mise en conformité des locaux est prise en charge par la collectivité (extincteur, sortie de secours, électricité, registre de sécurité etc.).

L'animateur prépare en amont son projet d'animation, qui aura été approuvé par le directeur de l'accueil. Il aura fabriqué un modèle si une activité manuelle est programmée.

Il prend en charge les enfants dès leur arrivée (atelier, cantine, périscolaire,) afin de les rassurer et de les impliquer dans l'organisation.

Le passage aux toilettes, le lavage de mains sont des moments qui rythment les différents temps, surtout chez les petits. A l'animateur de s'organiser pour que ces temps ne soient pas oubliés.

L'animateur propose des temps d'activités (activités manuelles, petits jeux, chansons...) et met les moyens en place avant et pendant la présence des enfants dans les espaces aménagés.

Les animateurs doivent mettre en place les outils nécessaires au bien-être de l'enfant (aménagement, animations...) mais aussi favoriser un savoir être important en tant qu'animateur référent : l'animateur est un exemple !

Il est chargé de la mise en place des activités en tenant compte des besoins des enfants (repères, préférence, imagination...), de leurs rythmes (capacités), de leurs savoirs ainsi que des objectifs éducatifs du projet pédagogique (objectifs vus en commun avant la mise en place de ce projet)

Pour tous les temps que nous encadrons, les animateurs doivent être en mesure de soigner, de repérer des comportements inquiétants, d'être vigilant sur les relations entre les enfants, et de prendre des initiatives en cas de besoin.



X Nos valeurs

Développer et tendre vers des valeurs tout au long de la journée

1. LE RESPECT

Au sein de l'accueil, le respect c'est ...

Respect de soi, des enfants, des adultes (collègues, parents, enseignants...), des règles, des différences (physiques, culturelles...) de ce que vit l'autre.

Le respect est un élément indispensable pour vivre ensemble et contribuer ainsi à la socialisation.

L'équipe d'animation poursuit son objectif à développer le collectif au dépend de l'individualisme. Nous souhaitons que les enfants puissent mettre leur énergie créative au profit de la « société » avec des projets d'embellissement du cadre de vie par exemple. Les projets sur le long terme doivent émerger dans ce sens. La solidarité se défend tant au niveau des enfants envers une société, envers des pairs, des adultes, une culture différente etc. Pour défendre cet objectif, il est impératif de faciliter la socialisation de l'enfant, en lui permettant de :

- ✓ Acquérir de l'autonomie et tendre vers la responsabilisation (aider l'enfant à se positionner au sein du groupe).
- ✓ Favoriser son choix, apprendre à être acteur (accompagner l'enfant dans l'affirmation de ses envies, le valoriser et être à son écoute dans ses choix et opinions ...)
- ✓ Respecter l'autre, l'environnement, le matériel, les règles et les limites (créer les règles de vie communes ainsi qu'un cadre, apprendre à partager, sensibiliser l'enfant à la diversité).
- ✓ Eduquer à la différence, à la citoyenneté (faire réfléchir l'enfant sur les représentations et préjugés, construire-partager et vivre les règles sociales ...)
- ✓ Développer la coopération, l'entraide, la solidarité, le partage, la vie en collectivité (varier les différents types de jeux entre coopération, compétition, opposition, favoriser la mixité, favoriser les jeux d'expression, et les projets communs).

Un objectif tel que celui-ci se défend et s'argumente tout au long de la journée, l'animateur doit profiter de chaque intervention pour définir cette notion de solidarité et de respect par ses actes, ses interactions avec les enfants.



2. LA CITOYENNETÉ

Devenir citoyen c'est ...

Tendre vers le mieux vivre ensemble, participer activement et démocratiquement à la vie collective.
S'ouvrir au dialogue et trouver du sens à la vie en société.

Amener chacun à respecter la vie en société, grandir et devenir un citoyen responsable.

- ✓ Avoir une attitude respectueuse tant au niveau de l'enfant que de ces collègues de travail.
Respecter les règles mais aussi se rendre responsable de ces propres règles, ainsi découvrir les limites de la liberté individuelle et collective.
- ✓ Favoriser la solidarité entre l'enfant et l'animateur (trice.) afin que l'enfant puisse se sentir aider mais aider également

La citoyenneté développe un sentiment d'appartenance envers un groupe une société et aide l'individu à grandir en tant qu'acteur de cette société. C'est une valeur importante dans le monde sportif qui peut être appliquée dans tous les domaines du quotidien.





3. LE FAIR PLAY

C'est : Etre beau joueur, agir avec loyauté et franchise

Accepter ses fautes, reconnaître ses erreurs, respecter les règles du jeu, faire preuve de courtoisie et de savoir-vivre envers les ses camarades, le public et les autres joueurs.

- ✓ Apprendre aux enfants le respect de l'autre, des règles, et le savoir vivre ensemble.
Exemple : partager des jeux collectifs sans avoir nécessairement de compétition
- ✓ Développer le sens moral des enfants, en connaissant le but des règles du jeu, le pourquoi et comment elles sont appliquées.
- ✓ Faire naître un sentiment de loyauté à l'égard de ses camarades de jeu ou de quelque chose, qui se manifeste par le respect d'engagement, de règles et d'honneur.



- XI La journée au rythme de l'enfant

Pour rappel : les listes de présence, le l'hygiène, les notions de sécurité vues en amont font parties de la journée de l'enfant à chaque temps. Les enfants sont récupérés dès la sortie des classes. Les informations nécessaires concernant les enfants se font aux temps passerelles

Temps périscolaire du matin :

Il s'agit d'un temps où l'enfant est accueilli en douceur, et pour lequel il n'y a pas nécessité de structurer les activités.

Il s'agit d'un accueil individualisé selon l'enfant, adapté à son rythme, à ses besoins, tout en sachant que l'objectif général est de favoriser un climat convivial où l'enfant s'approprie son cadre de vie. Nous mettons à disposition du matériel pédagogique permettant à l'enfant de choisir entre

- évoluer seul dans son activité
- jouer avec les autres
- participer à l'animation de l'animatrice

Les enfants connaissent leur environnement périscolaire, les règles de vie sont construites à chaque année scolaire avec les enfants. Ils sont autonomes dans le périscolaire, sont responsables de leur espace (rangement du matériel après utilisation, entraide entre les petits et les grands, animations en commun, participe à l'élaboration de projets etc.)

Pause méridienne :

Les 3-5 ans : organisation de la pause méridienne

Les animateurs des maternels se doivent de :

- Adapter leur langage et discours
- Avoir une attitude rassurante aussi bien dans les gestes que dans le ton,
- Etre à l'écoute de l'enfant (prendre en compte sa fatigue, la tristesse de la séparation Des parents, du doudou etc.
- Donner des repères aux enfants en ayant les mêmes rituels, les mêmes règles établies,
- Prendre le temps, l'enfant doit établir un rituel, se situer dans le temps, il est en Période de découverte et le brusquer ne ferait qu'accentuer une frustration qu'il N'est pas en mesure de contrôler totalement. Il est indispensable d'expliquer, de Passer par des conciliations tout en restant ferme sur les règles.
- Faire goûter l'enfant, ne pas le forcer, favoriser les petites quantités de nourriture (Mieux vaut en redonner que de bloquer l'enfant face à une assiette généreuse)
- Favoriser l'apprentissage du maniement des couverts et se tenir correctement à table, Les enfants apprennent à débarrasser, à se déplacer avec leur assiette, à ranger leur Table.

Projet pédagogique accueil de loisirs de MERY SUR SEINE

L'animatrice emmène les enfants en sieste vers 13h15 avec passage aux sanitaires, puis organise un retour au calme (conte, histoire, musique etc.), afin de préparer et faciliter le temps sieste qui est repris par les enseignants.

Les enfants du CP, déjeunent à la cantine des primaires : c'est une année charnière entre la maternelle et le primaire. Il est donc essentiel de commencer à les aider pour le passage de ce cap.

L'animateur a pour mission spécifique de :

- Préparer les enfants au passage à l'autonomie quant à la prise des repas,
- Faciliter leur intégration avec les grands : plus bruyant, langage différent etc.
- Les enfants doivent commencer à intégrer les règles de vie des enfants en primaire.
- L'animateur doit pouvoir canaliser l'énergie de son groupe, et se positionner dans une attitude adéquate avant et après le repas tout en gardant à l'esprit la courbe d'intensité avant la rentrée en classe.

Les 6-11 ans : organisation de la pause méridienne

Le service se fait dans 3 salles afin de fluidifier les effectifs et ainsi limiter le bruit pour que le repas soit un moment de détente et d'échange. Les animateurs prennent leur repas avec les enfants ce qui permet la régulation du groupe, les échanges avec celui-ci qui sont bien souvent différents, ce climat favorise la discussion, les relations de confiance.

L'animateur a un rôle d'accompagnant et d'encadrant : il doit être à l'écoute des enfants, favoriser un climat convivial, doit veiller à ce que les enfants se nourrissent convenablement et se tiennent correctement à table avec un comportement adapté tant dans la gestuelle que dans le langage.

Les enfants sont incités « à goûter » chaque élément du repas. Nous souhaitons ainsi inciter l'enfant à goûter avant de lui permettre de dire qu'il n'aime pas. Aussi, à la fin de leur repas, les enfants sont incités à débarrasser leurs tables. Des responsables sont nommés à tour de rôle afin que chacun participe à la vie de la restauration scolaire.

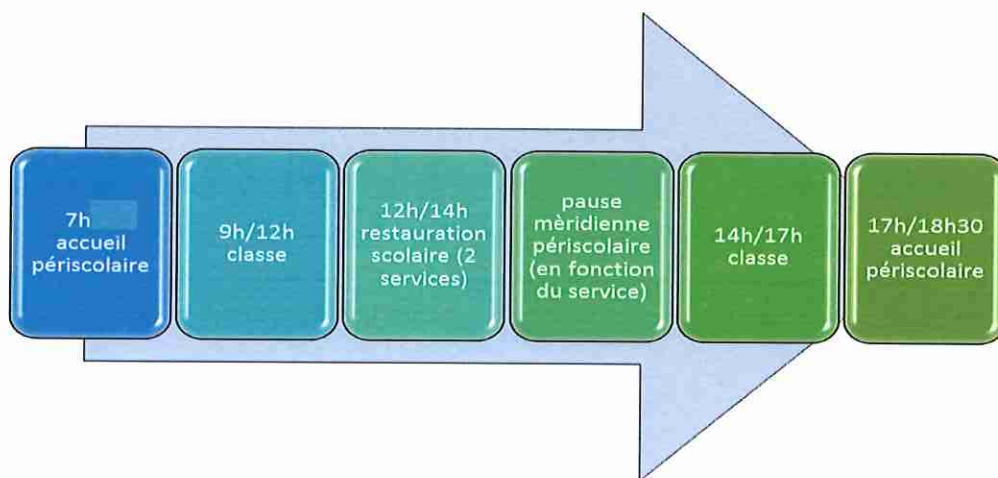
Le temps récréatif « post restauration » dans la cour d'école, est un moment de détente pour les enfants où les animateurs doivent être vigilants au respect des règles de vie, qui peuvent être facilement dépassées (bagarres, injures, incivilité etc.). Les animateurs doivent toujours être en mouvement dans l'espace pour échanger, repérer, encadrer, veiller à la sécurité.

Temps périscolaire du soir :

Les caractéristiques de l'accueil du soir sont appropriées. Les activités sont adaptées en fonction des possibilités de concentration des enfants qui baissent nécessairement en fin de journée : durée des activités, fatigue des enfants, orientation vers des animations ludiques qui favorisent la détente et le plaisir. Adapter les activités au rythme de la semaine (accumulation de la fatigue en fin de semaine), permettre aux enfants de choisir entre différentes activités, permettre le « ne rien faire » si le besoin ou l'envie se manifeste, et permettre également de s'occuper seul. Nous devons respecter une alternance entre les temps libres et les temps d'activités ainsi que les activités individuelles et collectives. Nous favorisons les espaces ludiques dans la salle périscolaire : espace marchande, espace garage, espace construction etc.

Nous privilégions le temps du goûter qui se déroule dans le calme et ensemble. Ce temps est considéré comme un temps pédagogique où les enfants sont acteurs : socialisation avec leurs pairs (groupe d'enfants de tous âges) qui favorise l'entraide, le partage et la mixité, les enfants sont de service pour service d'eau, débarrasser les tables.

- La journée type de mon enfant



Projet pédagogique accueil de loisirs de MERY SUR SEINE

XII L'OUVERTURE VERS LES FAMILLES

Au sein de l'accueil, les familles ont la possibilité d'avoir des informations diverses (les menus, les inscriptions, les programmes, des coordonnées, signaler des soucis rencontrés, s'exprimer etc.

L'interaction avec les familles se fait par le biais téléphonique, ou la transmission des informations via l'équipe scolaire. Lors des temps périscolaires du matin comme celui du soir, l'équipe à l'opportunité d'échanger avec les familles sur diverses informations concernant le scolaire, la journée de leur enfant, les animations etc. Pour les autres familles, les échanges se font par la diffusion des programmes d'animation ou d'ateliers spécifiques, d'appels téléphoniques souvent pour des soucis de comportement, modifications d'inscription ou pour des problèmes de santé. L'équipe scolaire et celle du périscolaire partagent beaucoup d'informations sur la vie de l'élève au sein de l'école. Nous favorisons les échanges et la communication autour de l'enfant.





- XIII L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION D'HANDICAP

Le handicap c'est être différent pour mieux se compléter
La bienveillance notre objectif

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées renforce les actions en faveur de la scolarisation des élèves handicapés. Elle affirme le droit pour chacun à une scolarisation en milieu ordinaire au plus près de son domicile, à un parcours scolaire continu et adapté.

C'est pourquoi dans le cadre de sa politique de solidarité, d'engagement, de respect, et d'équité, la Commune de Communes de MERY SUR SEINE, accueille des enfants atteints de trouble ou en situation de handicap, dans les différentes structures : accueil du matin et du soir, cantine.

La structure de l'accueil de loisirs est en mesure d'accueillir un enfant handicapé, l'enfant pourra bénéficier de toutes les salles périscolaires. Cependant l'accueil d'un enfant handicapé ne se situe pas seulement dans l'accès mais dans un projet d'intégration complet et réfléchi qui se travaille en amont et se prépare avant l'accueil suivant les capacités et incapacités de l'enfant. Il est nécessaire que cette intégration soit satisfaisante tant humainement que matériellement. Il sera demandé aux familles d'établir un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), avec, la famille et l'enfant, le médecin référent ou l'infirmière scolaire, l'équipe pédagogique, la directrice scolaire, la directrice périscolaire, les animateurs en charge de l'enfant, et le cas échéant l'assistante de vie scolaire.

Ce PAI permet de mettre en place le mode d'accueil et le fonctionnement nécessaire à l'enfant.

Dans le cas d'enfants allergiques ou porteur d'une maladie (allergie alimentaire, diabétique etc.) la même démarche sera engagée afin d'accueillir au mieux l'enfant.

Nous accueillons sur le temps méridien régulièrement des enfants qui ont besoin d'un accompagnement individualisé pour qu'ils puissent évoluer dans un cadre sécurisé et adapté à leur handicap. Face à cette situation, la structure essaie de se mettre en accord avec les administrations afin de prolonger le contrat de l'auxiliaire de vie sur le temps de la pause méridienne. Nous essayons au mieux de favoriser le « bien être des enfants ». Pour le moment sans leur AESHS, au vu des taux d'encadrement, un animateur sera forcément obligé de mettre de côté soit l'enfant en besoin, soit le groupe s'il est seul. C'est pour cela également que notre structure évalue avec les différents partenaires et la famille la situation réelle de l'enfant. Dans le cas où l'enfant nécessiterait un accompagnement spécifique et que notre structure ne pourrait humainement pas pallier à ce besoin nous serions dans l'obligation de ne pas pouvoir accueillir l'enfant.

Projet pédagogique accueil de loisirs de MERY SUR SEINE



- XIII L'ÉVALUATION

Le Projet Pédagogique est discuté et conçu avec l'équipe d'animation, il est disponible au service périscolaire et affiché dans les locaux.

Le travail de l'équipe est évalué, au travers une réunion hebdomadaire avec l'ensemble des animateurs. L'organisation, les comportements des enfants, les « plus » et les « moins » y sont analysés, permettant ainsi de revaloriser les objectifs.

Un bilan trimestriel est effectué par la directrice afin de reprendre les valeurs du projet pédagogique, rappeler les actions menées, et le but vers lequel tendre.

Le bilan trimestriel établi par la directrice et destiné à la CAF, permet aussi de faire une mise au point sur le travail déjà effectué.

Les évaluations se font pour ainsi dire journalières en fonction de retours, remarques que peuvent faire les enfants, les parents, les animateurs, les enseignants.

En milieu d'année, une évaluation interne sera effectuée avec chaque agent pour connaître leur ressenti sur le poste qu'il occupe, et prendre en note leurs éventuelles préoccupations et demandes.

Les animateurs remontent chaque semaine leur planning d'animation pour les mercredis avec le nombre de participants, l'activité menée et les remarques éventuelles (points positifs, difficultés etc.)

L'évaluation se fait également par des échanges informels entre l'équipe et la directrice régulièrement.

Des stagiaires peuvent être accueillis sur le site, profitant de l'expérience des animateurs ces stagiaires permettent un repositionnement de l'équipe en expliquant les démarches, les actions, l'organisation, les objectifs sont ainsi revus et réévalués. Le regard nouveau et neutre des stagiaires est aussi intéressant.

La formation des uns et des autres permet l'évaluation : nous défendons l'entraide entre collègue ainsi que l'auto-formation. Il est parfois demandé l'évaluation entre nous de notre travail.



A. L'ÉVALUATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE

L'évaluation du projet pédagogique permet de proposer des évolutions, de remédier aux situations problématiques. Elle permet aussi de vérifier la pertinence et la cohérence de ce projet, entre les finalités définies et le fonctionnement quotidien du centre de loisirs en référence aux orientations éducatives de l'association. Tout au long de l'année, les objectifs fixés par l'équipe d'animation seront évalués de façon régulière notamment lors des réunions de l'équipe.

A) GRILLE D'ÉVALUATION : Plusieurs éléments peuvent être observés pour permettre une évaluation du projet :

- Les actions prévues sont-elles été réalisées ?
- Étaient-elles adaptées aux objectifs annoncés ?
- Les objectifs ont-ils été atteints ?
- Les activités sont-elles été terminées ?

Grille d'évaluation :

Légende : 1. très satisfaisant, 2. satisfaisant, 3. moyen, 4. insatisfaisant, 5. très insatisfaisant.

INTITULE	1	2	3	4	5	OBSERVATIONS REMARQUES
Le lien a-t-il été effectué entre le P.P. et les activités menées ?						
Comment s'est déroulée la préparation des activités ?						
Comment s'est déroulée la gestion des temps libres ou calme ?						
Comment s'est déroulée la gestion des repas, et goûter ?						
La gestion du listing de présence.						
La transmission des informations, lien et la communication avec les familles.						
Les activités ont-elles été adaptées à l'âge des enfants ?						
Y a-t-il eu respect de la fatigue et plus généralement des rythmes des enfants ?						
Santé : la gestion du cahier de soins.						
Y a-t-il eu répartition des tâches au sein de l'équipe ?						



B) EVALUATION DES PROJETS D'ANIMATIONS :

Le projet pédagogique est une méthode qui permet de passer de l'idée à l'action, qui permet de décliner les objectifs éducatifs en objectifs opérationnels et par conséquent de réaliser un projet d'animation. Celui-ci est donc l'outil principal employé par les animateurs pour choisir des activités puis déterminer une progression sur plusieurs séances complémentaires. Il peut s'enrichir de sorties à l'extérieur en relation avec le thème mais également d'intervenants professionnels pouvant apporter leur technicité. Enfin, le projet d'animation peut être finalisé par un événement fort, un spectacle, une exposition, si possible ouvert aux familles pour valoriser l'implication des enfants.

C) LES ENTRETIENS INDIVIDUELS D'EVALUATION DE L'EQUIPE D'ANIMATION :

L'entretien entre un animateur et son directeur a pour but de dresser un bilan de la période écoulée et de définir les objectifs d'évolution de la période à venir. C'est une auto évaluation qui demande de se pencher sur ses propres actions sur une période de temps pour en ressortir les faits marquants.

COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES :

Vous avez des remarques à suggérer à l'équipe d'animation ou de direction ?

Le personnel présent sur les temps d'accueils recueille les demandes, les attentes et peut ainsi recevoir des parents des informations précieuses pour répondre à des questions du type :

- Les activités ont-elles été adaptées à l'âge des enfants ?
- Y a-t-il eu respect des rythmes des enfants ?
- Les informations concernant les allergies ou les problèmes de santé, ont-elles été transmises et prises en compte ?

Les familles peuvent contacter directement par téléphone, la de direction qui peut également se rendre disponible pour les rencontrer

MAIRE DE MERY
Mme Carmen LABILLE

DIRECTRICE DU SERVICE « Enfance Jeunesse »
Mme Isabelle VALEYRE



: 03.25.21.82.83 accueil de loisirs



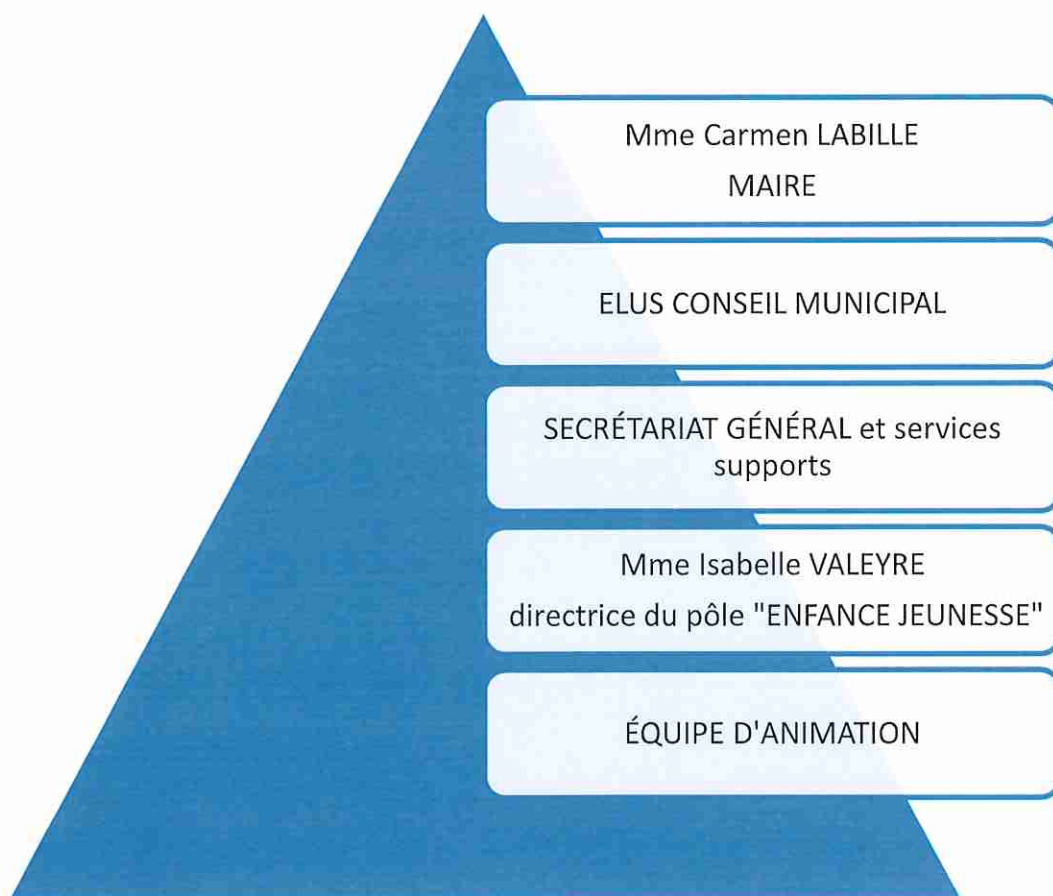
: 06.99.84.03.31 portable



XV Annexes

B. Organigramme de la commune de MERY SUR SEINE

MR



Projet pédagogique accueil de loisirs de MERY SUR SEINE

